

ATSCAF 21/ATSCAF Bourgogne  
Dir Rég des Finances Publiques  
16 RUE JEAN RENAUD  
21042 DIJON Cédex



# PREMANON

du 14 au 21 septembre 2019

Personne à contacter :

Claudine GIGOUX

06 83 74 58 87

titemaman1102@hotmail.com

Chers adhérents,

En tant que nouvelle déléguée régionale, j'ai le plaisir de proposer, à tous les adhérents des 4 départements Bourguignons, une semaine à PREMANON du 14 au 21 septembre 2019.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à votre inscription, le programme de ce séjour ainsi que le bulletin d'inscription.

## Situation :

Prémanon est un village de montagne situé à l'est du département du Jura, dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, à la frontière avec la Suisse. Agriculture, forêt, artisanat, tourisme et travail frontalier sont les principaux moteurs de l'économie locale.

## Hébergement :

A la résidence hôtelière EPAF, « Les Carlines », nous disposerons de 23 chambres réparties sur 3 niveaux sans ascenseur, toutes équipées d'une salle de bain et WC. Les draps et le linge de toilette sont fournis durant le séjour. Seront également à votre disposition dans la résidence, salle de télévision, salle de jeux (baby-foot, tennis de table), salle de sport (rameur, vélo), sauna, bibliothèque, tennis, piscine couverte et chauffée (non surveillée).

Les petits-déjeuners sont servis sous forme de buffet, les repas (midi et soir) à l'assiette.

Un bar payant est à votre disposition au moment des repas et au cours des soirées.

## Tarif :

- 495 € par personne (chambre double) sur une base minimum de 25 participants (le tarif sera ajusté en fonction du nombre réel de participants à la date de clôture des inscriptions).

**Chambre individuelle :** dans la limite des places disponibles, supplément de 63 € pour la semaine.

**Frais d'annulation :** Toute annulation d'un participant au séjour doit être justifiée et effectuée par courrier ou courriel auprès de Claudine GIGOUX. La somme versée sera remboursée, les frais d'annulation déduits :

Délais	Plus de 45 jours avant le séjour	De 45 jours à 30 jours avant séjour	De 29 jours à 15 jours avant séjour	Moins de 15 jours avant le séjour
Sur présentation d'un justificatif (hospitalisation, décès, évt grave)	30€	10% du montant min 15€, max 50€		15% du montant min 20€, max 100€
Sans justificatif officiel	30€	30% du montant	75% du montant	100% du montant

Un acompte de 150 € par participant (chèque à l'ordre de l' « ATSCAF ») est à verser avant le 10 mai 2019. Le solde sera à verser avant le 5 août 2019.

**Le prix comprend :**

L'hébergement sur la base d'une chambre double à partager.

La pension complète du dîner du 14 septembre au petit déjeuner du 21 septembre.

Les excursions et restaurants prévus au programme, y compris transport sur place.

Les animations à la résidence.

L'assurance assistance rapatriement.

**Le prix ne comprend pas :** Les boissons pendant les repas.

Les dépenses à caractère personnel.

La taxe de séjour à régler sur place.

Le trajet département d'origine/Prémanon, aller et retour.